

Étude sur le financement des écoles privées subventionnées : un manque de rigueur inacceptable!

Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, a présenté cette semaine une étude sur le financement des écoles privées qui est truffée d'erreurs. Le manque de rigueur de madame Bouchard discrédite l'organisme qu'elle représente et nuit à la réflexion que doit faire le Québec sur le financement et l'amélioration de son système d'éducation.

Selon cette étude, les frais administratifs des écoles publiques s'élèvent à 4,76 % comparativement à 13 % pour les écoles privées. Ce chiffre de 4,76 % comprend les frais administratifs des commissions scolaires, mais ne tient pas compte du personnel de direction qui travaille dans les écoles publiques. Ainsi, le directeur d'une école publique n'occuperait pas un rôle administratif contrairement au directeur de l'école privée? Il s'agit non seulement d'un manque de rigueur inquiétant, mais aussi d'un manque de considération à l'égard du personnel de direction des écoles publiques.

Selon cette étude, il n'y aurait jamais eu de débat sur le financement des écoles privées. Il s'agit là d'une affirmation grossière quand on sait que depuis 50 ans, ce sujet a fait l'objet de nombreux débats dans le milieu de l'éducation, dans les médias et même à l'Assemblée nationale. Différentes études ont été réalisées sur cette question au fil des ans. Pas plus tard que l'automne dernier, l'économiste Pierre Fortin de l'UQAM a publié une étude sur ce sujet, de même que François Larose, de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke. Il est étonnant que les chercheurs n'aient pas pris la peine de se documenter. Peut-être a-t-on simplement voulu occulter ces recherches qui démontrent clairement qu'une baisse de subventions aux écoles privées entraînerait une migration importante d'élèves vers l'école publique et par le fait même une hausse des coûts pour les contribuables qui devraient assumer alors 100 % des coûts de ces élèves?

Autre erreur grossière, l'étude présentée par la FCSQ affirme que l'école privée accueille 2,7 % d'élèves en difficulté. Ce pourcentage réfère au nombre d'élèves du privé scolarisés dans des écoles spécialisées en adaptation scolaire. Selon les données du MELS, les écoles privées régulières accueillent plus de 10 % d'élèves en difficulté. Encore une fois, ces données sont facilement accessibles et la confusion dans les données présentées par l'étude fait preuve d'un manque de rigueur sidérant.

Madame Bouchard affirme que les commissions scolaires subissent des compressions, mais pas les écoles privées. Si elle prenait la peine de lire attentivement les règles budgétaires déposées par le ministère de l'Éducation pour l'année 2014-2015, elle verrait que les écoles privées subventionnées doivent composer avec des coupures importantes alors que le financement du réseau public augmente.

Madame Bouchard a droit à son opinion sur l'école privée, mais a-t-elle le droit de répandre des informations mensongères sur la place publique afin de le faire valoir?

Jean-Marc St-jacques

Président de la Fédération des établissements d'enseignement privés